



## construction neuve, la toiture n'est pas etanche, suis assuré?

Par **giacomini**, le **22/02/2010** à **11:02**

Bonjour,

Ma construction est neuve, il n'y a pas de vice de forme sur ma toiture mais lorsqu'il pleut et qu'il y a du vent, l'eau parvient à glisser entre les tuiles et inonde mon grenier.

pourtant le cahier des charges du fournisseur de tuiles a été respecté (zone géographique, pente etc...)

Il s'avère pourtant que l'eau passe.

Le constructeur est passé deux fois, il s'avère qu'il n'y a pas d'autre solution que de placer un film de protection sous les tuiles mais le constructeur ne veut pas prendre cela à sa charge et me propose un devis.

cette protection ne m'a pas été proposée au départ.

Une toiture n'a t'elle pas pour vocation d'etre etanche, la garantie décennale ne doit elle pas apporter une solution?

Merci pour vos réponse apportées